Par e-mail : https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/2023/10/24/la-wallonie-risque-de-ne-pas-atteindre-ses-objectifs-climatiques-les-experts-le-disent-au-gouvernement-qui-nen-tient-pas-compte-Z5BOSU76NJD7VAKNCNQTCDDSTU/

La Wallonie risque de ne pas atteindre ses objectifs climatiques: “Les experts le disent au gouvernement qui n’en tient pas compte”

Le décret neutralité carbone va beaucoup moins loin qu’annoncé. Un recul ?

Stéphane Tassin – 24 10 2023

Jean-Luc Crucke est énervé. L’ancien ministre wallon MR passé dans l’opposition comme député Les Engagés trouve que le décret “neutralité carbone” qui doit permettre à la Wallonie d’atteindre la neutralité carbone en 2050 “*n’a aucun sens”*. Voté, lundi pendant la nuit en commission du Climat, le texte porté par le ministre Philippe Henry (Écolo) passerait à côté “*des ambitions initiales de la déclaration de politique régionale”*, assure Jean-Luc Crucke. En effet, le nouveau texte qui remplace un décret de 2014 “*recule et retire les objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre par secteur (transport, industries…) alors que le gouvernement avait promis le contraire”*.

Le hic pour le ministre, c’est que le comité d’expert désigné par le gouvernement et chargé de rendre un avis sur ce texte dit la même chose que Jean-Luc Crucke. “*Le Gouvernement est actuellement légalement tenu de fixer des trajectoires annuelles globales et sectorielles d’émissions d’ici 2037, et ce pour l’ensemble de l’économie wallonne, en cohérence avec l’objectif 2050 du décret climat de 2014. Le nouveau cadre légal envisagé supprime cette obligation”*, indiquent les experts. Ces mêmes experts concluent que l’abandon total du mécanisme “*augmente le risque que la Wallonie n’atteigne pas ses objectifs climatiques”*.

Un comble pour Jean-Luc Crucke. “C’*est décevant*, s’exclame-t-il. *Je pensais qu’avec des ministres écolos dans le gouvernement, les décisions importantes comme celles-là seraient prises.”* Néanmoins, il sait aussi qu’Écolo ne siège pas tout seul au sein du gouvernement et que ce décret est le résultat d’une négociation entre les Verts, le PS et le MR. *“Oui et je sais très bien comment fonctionne un gouvernement. Mais le ministre Henry avait le devoir de suivre l’intérêt général et d’imposer sa vision.”*

Un texte légal

Dans la nuit de lundi à mardi, au Parlement, Philippe Henry répondait qu’il était logique que le nouveau décret ne contienne pas de mesures concrètes de réduction, celles-ci ayant été intégrées dans le nouveau Plan Air Climat Énergie (PACE) adopté récemment par l’exécutif wallon. “*Le PACE, c’est juste une feuille de route, ce n’est pas un outil juridique avec une valeur contraignante*, réplique le député Les Engagés. *Donc cela n’a aucune valeur. Je ne comprends pas le ministre Écolo. Il avait l’occasion de fixer ces quotas dans un texte légal, il ne l’a pas fait. C’est un décret raté et sans ambition.”*

Et la charge continue. “*Lundi, nous apprenions que l’homologue bruxellois de Philippe Henry, Alain Maron, écolo lui aussi, renvoyait la question de la politique climatique belge au Codeco (Comité de concertation, NdlR). Ils sont trois ministres écolos (Zakia Khattabi pour le fédéral, Alain Maron pour Bruxelles et Philippe Henry pour la Wallonie, NdlR) et une ministre N-VA (Zuhal Demir pour la Flandre, NdlR) et ils ne sont pas capables de s’entendre. Si des accords pouvaient être conclus au Codeco cela se saurait”*, persifle Crucke qui souhaite que “*les ministres-Président et le Premier ministre reprennent ce dossier en dessaisissant leurs ministres du Climat”. “Sinon la Belgique court à la catastrophe.”*